

Initiative Mondiale pour l’Afrique Occidentale, Centrale et
Australe (GI WACAF)



**Conférence sous-régionale GI WACAF sur le régime
international d’indemnisation pour les dommages dus à
la pollution par les hydrocarbures**

Dakar, Sénégal

16 – 18 Juillet 2012

Réalisée avec la coopération des Fonds internationaux d’indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) et avec la participation d’ITOPF, The International Tanker Owners Pollution Federation Limited.



Abrité par la Haute Autorité chargée de la Sécurité Maritime, de la Sureté
Maritime et de la Protection de l’Environnement Marin (HASSMAR)

L'Initiative Mondiale

L'Initiative Mondiale pour l'Afrique Occidentale, Central et Australe (GI WACAF) est un partenariat entre l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement (IPIECA) pour renforcer la capacité des pays à se préparer et à répondre aux déversements d'hydrocarbures.

Une des caractéristiques innovante est de promouvoir le développement de partenariats public/privé pour une réponse efficace aux déversements d'hydrocarbure faisant usage de l'expertise et des ressources existantes au niveau de l'industrie.

Le Project GI WACAF

Le Projet, lancé en 2006, est conjointement financé par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et par huit Compagnies Pétrolières membres du Projet (BP, Chevron, ENI, ExxonMobil, Marathon, PERENCO, Shell et Total) par l'intermédiaire de l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement (IPIECA).



Mission

Renforcer la capacité nationale de lutte contre les pollutions aux hydrocarbures dans 22 pays d'Afrique Occidentale, Centrale et Australe par la mise en place de partenariats locaux entre les industries pétrolières et les autorités responsables de la préparation et de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures.

Portée du GI WACAF

Le projet concerne 22 pays d'Afrique Occidentale, Centrale et Australe. Le cadre d'activité est l'organisation d'ateliers, formations, séminaires et exercices de déploiement avec les autorités chargées de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures au niveau national, en partenariat avec des entreprises locales.

Objectif

Le GI WACAF est basé sur un système de gestion efficace qui établit six objectifs et indicateurs clés de performance pour renforcer les capacités des pays à se préparer et à lutter contre les pollutions par hydrocarbures. Ces objectifs couvrent les aspects de la convention d'OPRC 90 :

- Objectif 1. Législation : Promouvoir la ratification des conventions OPRC 90, CRC 92 et Fonds 92
- Objectif 2. Plan National d'Intervention d'Urgence : Promouvoir le développement des plans nationaux d'intervention d'urgence contre les pollutions marines accidentelles
- Objectif 3. Autorité nationale désignée : Clarifier les rôles et responsabilités de chacun pour la préparation et la lutte
- Objectif 4. Accords régionaux de coopération et d'assistance : Promouvoir la coopération et l'assistance mutuelle
- Objectif 5. Formation et exercice dans le pays : Assurer régulièrement des formations et exercices dans chaque pays
- Objectif 6. Moyens du pays : Soutenir les pays pour le développement de leurs capacités de lutte.

Résumé

Au cours des trois jours de Conférence, les présentations proposées par les intervenants des FIPOL et d'ITOPF ont permis aux participants de se familiariser aux procédures et au règlement des demandes d'indemnisation au titre des coûts de nettoyage, des dommages aux biens et à l'environnement et des préjudices économiques dus au déversement d'hydrocarbures via notamment le Fonds International d'Indemnisation de 1992 (FIPOL 1992) et la Convention sur la Responsabilité Civile (CLC 92). Y ont aussi été abordées les questions de la mise en œuvre en droit national, de la gestion des demandes d'indemnisation et du système de contribution. Un exercice sur table organisé lors du dernier jour de Conférence a permis aux participants de mettre en pratique les connaissances acquises lors de ces sessions techniques et de se familiariser à la présentation des demandes d'indemnisation.

Table des matières

CONFERENCE SOUS-REGIONALE GI WACAF SUR LE REGIME INTERNATIONAL D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES DUS A LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES	1
INTRODUCTION	4
PROGRAMME.....	4
LIEU, DATES, ROLES ET PARTICIPANTS	4
CEREMONIE D'OUVERTURE	5
RESUME DES PRESENTATIONS.....	5
RESUME DE LA CEREMONIE DE CLOTURE	8
RECOMMANDATIONS	8
CONCLUSION.....	9
ANNEXE 1. PROGRAMME	10
ANNEXE 2. LISTE DES PARTICIPANTS	14
ANNEXE 3. DISCOURS D'OUVERTURE OMI/IIPECA	20
ANNEXE 4. MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA HASSMAR, LE CAPITAINE DE VAISSEAU ALIOU MOUSSA SOW	22
ANNEXE 5. DISCOURS D'OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE SOUS-RÉGIONALE PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT, MONSIEUR SEYDOU GUEYE	24
ANNEXE 6. FORMULAIRE D'ÉVALUATION	28
PHOTOGRAPHIES.....	30

Introduction

L'Organisation Maritime Internationale (OMI), en coopération avec l'IIPECA, l'Association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier a organisé cette conférence sous-régionale sur les mécanismes d'indemnisations pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.

Cet évènement s'est déroulé à Dakar, Sénégal, du 16 au 18 juillet 2012 dans le cadre de l'Initiative Mondiale pour l'Afrique Occidentale, Centrale et Australe (Projet GI WACAF) en partenariat avec le gouvernement du Sénégal et les Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) ainsi que la participation d'ITOPF, *the International Tanker Owners Pollution Federation*.

Cet évènement sous-régional francophone a rassemblé les principaux gouvernements des pays francophones et acteurs clés de la sous-région qui ont pour responsabilité la prévention, la lutte et la coopération en cas de déversement d'hydrocarbure avec pour but de renforcer les capacités de lutte dans la région.

Programme

Voir programme Annexe 1

Lieu, dates, rôles et participants

L'atelier a été organisé par Haute Autorité chargé de la Sécurité et de la Sureté Maritime (HASSMAR) avec l'appui technique et financier de l'OMI, de l'IIPECA des FIPOL et d'ITOPF et le parrainage de la Société africaine de raffinage.

Les experts qui ont participé aux travaux étaient Mr. Thomas Liebert (FIPOL), Mme Chrystelle Collier (FIPOL) et Mr Franck Laruelle (ITOPF). L'atelier s'est déroulé dans une salle de conférence du King Fahd Palace Hôtel de Dakar du 16 au 18 juillet 2012.

Le nombre total des participants à l'atelier s'élève à 83 personnes, incluant 7 points Focaux du Projets GI WACAF. La liste des participants est jointe à l'Annexe 2.

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture présidée par le Secrétaire Général du Gouvernement, s'est déroulée comme suit :

- mot de bienvenue du Capitaine de Vaisseau Aliou Moussa SOW, Secrétaire Général de la HASSMAR ;
- discours de Monsieur Yérim THIOUB, Directeur Général de l'Agence nationale des Affaires maritimes ;
- discours de Monsieur Romain Chancerel, Coordinateur du projet GI WACAF ;
- discours d'ouverture de Monsieur Seydou GUEYE, le Secrétaire Général du Gouvernement.

Les allocutions de la cérémonie d'ouverture sont disponibles en Annexe 3, et Annexe 5

Résumé des présentations

Présentation 1 : Le régime international de responsabilité et d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures,

Thomas Liebert, Chef du Service des relations extérieures et des conférences, FIPOL

Le présentateur a débuté le programme technique de la Conférence en donnant une vue d'ensemble du régime international d'indemnisation ainsi que du cadre juridique et du champ d'application des Conventions. Il a ensuite présenté les accords STOPIA, 2006 et TOPIA, 2006 entre propriétaires et assureurs sur le remboursement en cas de pollution par des hydrocarbures déversés par des navires-citernes. Le présentateur a conclu en présentant les différents organes directeurs des FIPOL.

Présentation 2: Comportement et effets des hydrocarbures déversés dans le milieu marin, les moyens de lutte disponibles et leur influence sur la réduction des dommages environnementaux et économiques,

Franck Laruelle, Technical Team Manager, ITOPF Ltd.

L'expert d'ITOPF a commencé son exposé en présentant ITOPF, *The International Tanker Owners Pollution Federation*, organisation à but non lucratif qui a été établie en 1968 suite à la marée noire du Torrey Canyon, financée par l'industrie du transport maritime et dont le rôle principal est de fournir une expertise technique suite aux pollutions par hydrocarbures et produits chimiques émanant de navires. Il a poursuivi sa présentation en détaillant les sources et les causes des pollutions par hydrocarbures, leur comportement en mer et leurs effets sur les ressources. Le présentateur a terminé en décrivant les différents moyens de lutte et leurs limites qu'il s'agisse de la lutte en mer, de la lutte à terre et leurs effets sur les demandes d'indemnisation.

Présentation 3: Demandes d'indemnisation, préparer et présenter une demande, *Chrystelle Collier, Responsable des demandes d'indemnisation, FIPOL*

La responsable des demandes d'indemnisation du FIPOL a détaillé comment présenter une demande d'indemnisation. Elle a donné des précisions sur la façon dont ces demandes sont traitées en indiquant les principaux critères de recevabilité. En conclusion la présentatrice a exposé le rôle des correspondants locaux et des experts techniques mandatés par les FIPOL pendant les activités de nettoyage et pour la préparation des demandes d'indemnisation.

Présentation 4: Opérations de nettoyage et mesures de sauvegarde, *Thomas Liebert, Chef du Service des relations extérieures et des conférences, FIPOL*

La présentation portait sur les critères de recevabilité des demandes d'indemnisation liées aux coûts des mesures de sauvegarde et de nettoyage tels que les coûts du personnel et de l'achat/location des équipements de nettoyage et de surveillance. Ensuite, en se basant sur des exemples concrets de mesures de sauvegarde, Le présentateur a décrit comment ces demandes d'indemnisation doivent être documentées et présentées pour pouvoir être recevables.

Présentation 5: Présentation, évaluation et procédure de règlement des demandes d'indemnisation au titre des dommages aux biens et préjudice économique dans les secteurs de la pêche, de la mariculture et de la transformation, *Franck Laruelle, Technical Team Manager, ITOPF Ltd*

Le présentateur a exposé les différents types de demandes liées aux dommages aux biens et aux préjudices économiques dans les secteurs de la pêche, de la mariculture et de la transformation en insistant sur les critères d'admissibilité et les problèmes communs rencontrés lors de la préparation et/ou l'évaluation de ces demandes.

Présentation 6: Demandes d'indemnisation: secteur du tourisme, *Chrystelle Collier, Responsable des demandes d'indemnisation, FIPOL*

La présentatrice a exposé les différents types de demandes liées aux dommages aux biens et aux préjudices économiques dans le secteur du tourisme en insistant sur les critères d'admissibilité et les problèmes communs rencontrés lors de la préparation et/ou de l'évaluation de ces demandes. Elle a illustré son exposé par l'exemple d'une demande d'indemnisation émise par un hôtel dont l'activité a été impactée à la suite du sinistre de l'ERIKA en 1999.

Présentation 7: Présentation, évaluation et procédure de règlement des demandes d'indemnisation au titre des dommages à l'environnement, *Franck Laruelle, Technical Team Manager, ITOPF Ltd*

Le présentateur a exposé les différents types de demandes liées aux dommages à l'environnement qu'il s'agisse des pertes économiques qui peuvent être quantifiées du point de vue monétaire (ex. pertes de revenu pour un parc marin) ou des coûts des mesures de remise en état de l'environnement contaminé en insistant sur les critères d'admissibilité et

Conférence sous-régionale GI WACAF sur le régime international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, Dakar, Sénégal, 16 - 18 Juillet 2012

les problèmes communs rencontrés lors de la préparation et/ou de l'évaluation de ces demandes.

Présentation 8: Etudes de cas: SOLAR 1 (2006), HEBEI SPIRIT (2007), GULSER ANA (2009), *Franck Laruelle, Technical Team Manager, ITOPF Ltd*

L'expert a illustré les présentations précédentes sur les demandes d'indemnisation concernant les dommages à l'environnement et aux différentes activités économiques pouvant être impactées par un déversement d'hydrocarbures en milieu marin en présentant les spécificités de trois cas d'études. Il en a conclu que chaque sinistre présente des particularités spécifiques au lieu et au type d'incident et que chaque cas doit être traité en prenant en compte ces spécificités.

Présentation 9: Le Centre Ivoirien Anti-POLLution (CIAPOL) : quelles réalités et quelles perspectives en matière de Protection de l'Environnement Marin et d'Indemnisation, *Dr. CISSE Yacouba, Avocat (Barreau d'Abidjan), Professeur de Droit International, Université d'Ottawa, Canada, Université de Bouaké, Côte d'Ivoire*

L'intervenant a commencé son exposé en présentant le Centre ivoirien anti-pollution (CIAPOL), sa structure, ses missions (scientifique, opérationnelle et de contrôle), son financement et le plan national d'interventions d'urgence (Plan POLLUMAR). Il s'est ensuite intéressé au cadre juridique en vigueur en Côte d'Ivoire concernant le régime d'indemnisation pour les dommages dus aux déversements d'hydrocarbures en prenant pour cas d'étude l'Affaire du navire *Probo Koala* (2006) et l'affaire du navire *Espoir Ivoirien* (2006).

Présentation 10: Convention de 1992 portant création du Fonds : transposition dans la législation nationale, *Thomas Liebert, Chef du Service des relations extérieures et des conférences, FIPOL*

L'expert des FIPOL a d'abord commencé par exposer les considérations générales pour la transposition de la Convention de 1992 qui doit prendre en compte les spécificités juridiques et les coutumes législatives de l'état visé. Il a ensuite abordé les questions d'ordre spécifique dont les dispositions transitoires et les clauses finales qui doivent être complètement transposées et les articles 16 à 34 qui traitent du fonctionnement du Fonds de 1992. Deux cas d'étude (SLOPS, Grèce, 2000) et Volgoneft 139 (Fédération de Russie, 2007) ont ensuite été présentés pour montrer l'importance de la transposition dans la législation nationale. L'intervenant a conclu son exposé en présentant les autres problèmes de transposition tels que la non-soumission des rapports sur les hydrocarbures et le non-versement des contributions qui peuvent avoir un impact sur la stabilité financière de l'organisation.

Exercice sur table, Présenté par *Thomas Liebert, Chef du Service des relations extérieures et des conférences, FIPOL* et animé par l'ensemble des facilitateurs

Un exercice sur table a été organisé afin de mettre en pratique les connaissances acquises par les participants tout au long de cette formation. L'exercice mettait en scène un navire-citerne ayant subi des dommages au niveau de ses réservoirs à la suite d'une collision avec un porte-conteneurs. Suite à la notification de cet accident, un Centre d'Intervention d'Urgence (CIU) a été activé (formé par les participants, répartis en quatre groupes) pour prendre en charge la gestion du sinistre. Ayant reçu les données de l'accident, chacun des groupes devait mettre en place une stratégie d'intervention et mobiliser les moyens de lutte pertinents, puis préparer une demande d'indemnisation prenant en compte l'ensemble des dépenses, dommages et préjudices dus à ce sinistre.

Résumé de la cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été présidée par Monsieur, le Directeur de Cabinet du Ministère des Forces Armées. Le Coordinateur du projet GI WACAF, M. Romain Chancerel a pris la parole pour présenter les recommandations de l'atelier (cf. paragraphe suivant). Celles-ci ont ensuite été discutées avec l'ensemble des participants. La parole a ensuite été donnée aux délégués nationaux (Point Focaux du Projet GI WACAF) qui ont unanimement remercié les organisateurs de l'atelier et reconnu la qualité des présentations qui ont été données tout au long de la Conférence. La parole a ensuite été donnée aux invités d'honneurs pour leurs mots de clôture. Le Directeur de Cabinet du Ministère des Forces Armées a finalement repris la parole pour déclarer la fin de l'atelier après que les participants aient reçu leur certificat de participation à l'atelier et les clés USB contenant l'ensemble des documents relatifs à cette conférence.

Recommandations

A la suite des sessions techniques de ce séminaire sur le régime international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, les délégués ont été invités à faire part de leurs commentaires et de proposer des recommandations en vue de la table ronde prévue en fin de séminaire. Suite aux discussions qui ont suivi, les délégués se sont mis d'accord pour adopter les recommandations suivantes.

Recommandation 1 : Les participants encouragent la ratification, dans tous les pays de la sous-région, des Conventions pertinentes relatives à l'indemnisation des dommages liés aux déversements d'hydrocarbures, notamment les Conventions CLC 92 et FUND 92 dans tous les pays de la sous-région.

Recommandation 2 : Pour les pays où ces Conventions ont déjà été ratifiées, les participants encouragent leur transposition dans la législation nationale afin d'assurer leur mise en œuvre effective.

Conférence sous-régionale GI WACAF sur le régime international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, Dakar, Sénégal, 16 - 18 Juillet 2012

Recommandation 3 : Les participants encouragent la sensibilisation de l'ensemble des communautés locales, parties prenantes des secteurs public et privé, et toutes personnes potentiellement concernées par le régime d'indemnisation en vigueur au niveau national.

Conclusion

Comme le montrent les résultats du formulaire d'évaluation distribué aux participants à la fin de l'atelier, la Conférence sous-régionale GI WACAF sur le régime international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures fut un succès tant sur le point de l'organisation que de la qualité du matériel technique présenté par l'ensemble des intervenants, notamment grâce à la participation des intervenants des FIPOL et d'ITOPF.

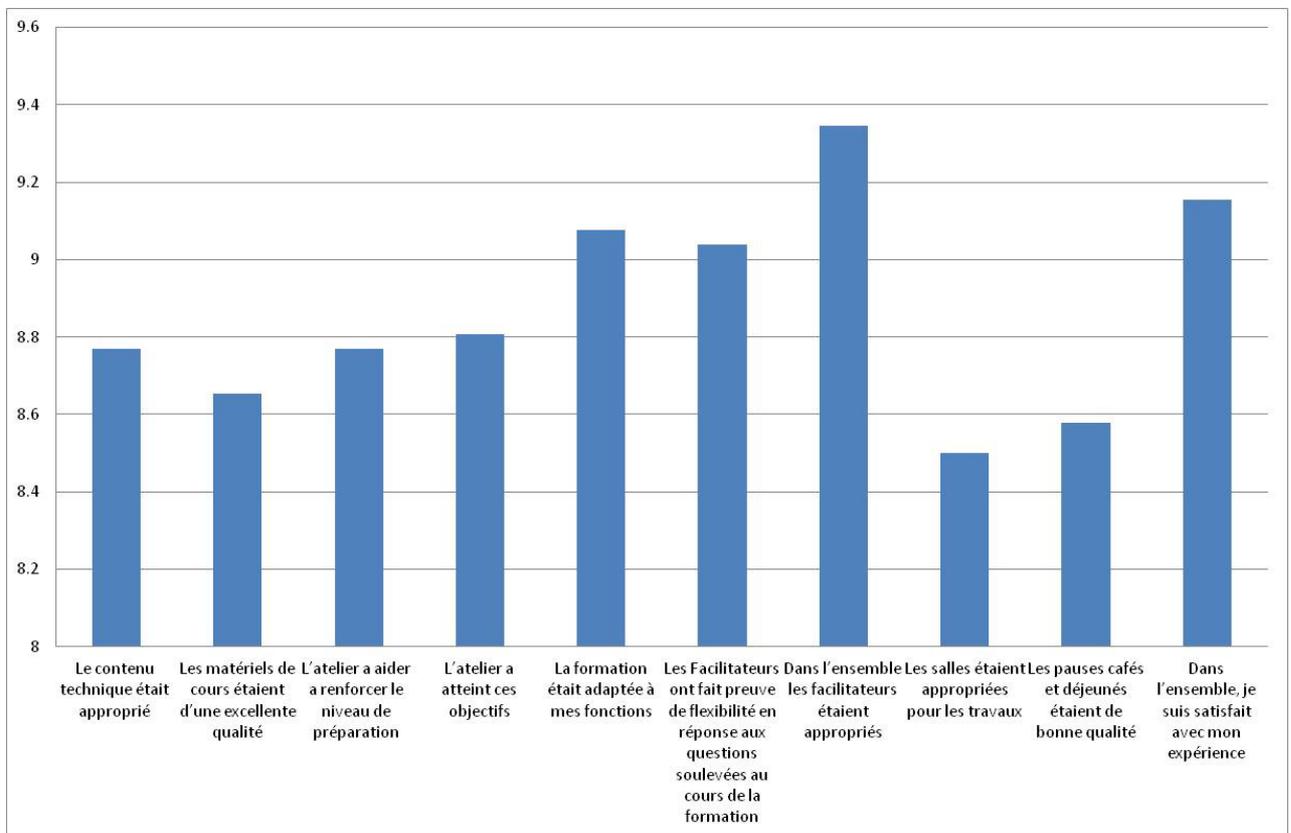


Figure 1. Résultats du formulaire d'évaluation (cf. formulaire en Annexe 6)

Annexe 1. Programme

Lundi 16 juillet 2012	
Cérémonie d'Ouverture	
08h00	Enregistrement
09h00	Cérémonie d'Ouverture <ul style="list-style-type: none">- Mot de bienvenue du Secrétaire Général de la HASSMAR- Discours du Directeur Général de l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM)- Discours du représentant de l'OMI/IPIECA- Allocution d'ouverture du Secrétaire Général du gouvernement Présentation du déroulement de l'atelier Thomas Liebert, FIPOL
10h30	Pause
Module 2 : Cadre juridique	
10h45	Introduction sur le cadre juridique international Thomas Liebert, FIPOL <ul style="list-style-type: none">- CLC / Convention de 1992 portant création du Fonds- Rôle des FIPOL- Rôle des Clubs P&I, Correspondants des Clubs P&I, experts et inspecteurs- Le régime d'indemnisation en pratique- <i>Exercice</i>: cadre juridique
12h00	Présentation du régime juridique applicable en matière de protection de l'environnement marin au Sénégal Représentant de l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM)
12h30	Pause Déjeuner
Module 3 : Comportement et effets des hydrocarbures déversés dans le milieu marin, les moyens de lutte disponibles et leur influence sur la réduction des dommages environnementaux et économiques	
14h00	Examen des causes de pollution par hydrocarbures Franck Laruelle, ITOFF Effets des hydrocarbures sur les ressources marines et côtières Franck Laruelle, ITOFF <ul style="list-style-type: none">- Comportement des hydrocarbures en mer- Effets sur les ressources et les demandes d'indemnisation résultant des déversements accidentels d'hydrocarbures Moyens de lutte Franck Laruelle, ITOFF <ul style="list-style-type: none">- Exemples de cas gérés par les FIPOL- Evaluation de la situation, rôle des acteurs de la lutte contre les pollutions- Moyens de lutte et leurs limites
15h30	Pause
Module 4 : Présentation, évaluation et procédure de règlement des demandes	

d'indemnisation au titre des coûts des opérations de nettoyage et des mesures de sauvegarde

15h45 **Aspects pratiques: comment présenter une demande.**
Utilisation du manuel des demandes d'indemnisation
Chrystelle Collier, FIPOL

Aspects pratiques: traitement des demandes d'indemnisation
Thomas Liebert, FIPOL

- Gestion des demandes, évaluation des demandes
- Procédure de règlements des demandes

Concepts techniques
Thomas Liebert, FIPOL

17h30 Fin de la journée



Mardi 17 juillet 2012

Module 5 : Présentation, évaluation et procédure de règlement des demandes d'indemnisation au titre des dommages aux biens et préjudice économique dans les secteurs de la pêche, de la mariculture et de la transformation

09h30 **Aspects pratiques: comment présenter une demande.**
Utilisation du manuel des demandes d'indemnisation
Franck Laruelle, ITOPF

Aspects pratiques: traitement des demandes d'indemnisation
Franck Laruelle, ITOPF

- Gestion des demandes, évaluation des demandes
- Procédure de règlements des demandes

Concepts techniques
Franck Laruelle, ITOPF

11h00

Pause

Module 6 : Présentation, évaluation et procédure de règlement des demandes d'indemnisation au titre du préjudice économique dans le secteur du tourisme

11h15	<p>Aspects pratiques: comment présenter une demande. Utilisation du manuel des demandes d'indemnisation Chrystelle Collier, FIPOL</p> <p>Aspects pratiques: traitement des demandes d'indemnisation Chrystelle Collier, FIPOL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des demandes, évaluation des demandes - Procédure de règlements des demandes <p>Concepts techniques Chrystelle Collier, FIPOL</p>
<h2>Module 7 : Présentation, évaluation et procédure de règlement des demandes d'indemnisation au titre des dommages à l'environnement</h2>	
12h00	<p>Aspects pratiques: comment présenter une demande. Utilisation du manuel des demandes d'indemnisation Franck Laruelle, ITOPF</p> <p>Aspects pratiques: traitement des demandes d'indemnisation Franck Laruelle, ITOPF</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des demandes, évaluation des demandes - Procédure de règlements des demandes <p>Concepts techniques Franck Laruelle, ITOPF</p>
12h30	<p>Pause Déjeuner</p>
<h2>Module 8 : Etudes de cas et exercices pratiques</h2>	
14h00	<p>Etudes de cas : Franck Laruelle, ITOPF</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hebei Spirit – République de Corée, 2007 - Solar 1 – Philippines, 2006 - Gulser Ana – Madagascar, 2009 <p>Exercice : questions-réponses sur les types de demandes et leurs critères d'admissibilité Franck Laruelle, ITOPF</p>
15h30	<p>Pause</p>
<h2>Module 9 : Retour d'expérience Régionale</h2>	
15h45	<p>Le Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) Quelles réalités et quelles perspectives en matière de protection de l'environnement marin et d'indemnisation Dr Cisse Yakouba, Convention d'Abidjan</p>
<h2>Module 10 : Mise en œuvre du régime d'indemnisation dans le droit national</h2>	
16h15	<p>Principes de base Thomas Liebert, FIPOL</p> <p>Problèmes communs et solutions Thomas Liebert, FIPOL</p>
<h2>Module 11 : Financement des FIPOL</h2>	
16h45	<p>Rapports sur les quantités d'hydrocarbures reçues Thomas Liebert et Chrystelle Collier, FIPOL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement et récents développements - Contributions et financement



Mercredi 18 juillet 2012

Module 12 : Session pratique

09h30	Exercice d'application – Phase 1 : Gestion d'une pollution par hydrocarbure Participants et intervenants
11h00	Pause
11h30	Exercice d'application – Phase 2 : Préparation d'un dossier de demande d'indemnisation Participants et intervenants
13h00	Pause Déjeuner
14h00	Evaluation et critique de la session pratique Participants et intervenants

Module 13 : La Convention SNPD (produits chimiques)

15h00	Présentation de la Convention et récents développements Thomas Liebert, FIPOL
-------	---

15h30	Pause
-------	-------

Module 14 : Débat

15h45	Table ronde/session libre Tous les participants
-------	---

Conclusion et clôture

Annexe 2. Liste des Participants

N°	Prénoms	Nom	Fonction	Structure	Pays	Contacts
1	Commandant Armand	KOUEDOU	Participant	Armée de l'Air	SENEGAL	Bur : 33 860 33 26 Cel : 77 333 84 16 Fax : 33 860 33 26 E-mail : arkouedou@gmail.com
2	Moustapha	SEYE	HSSE Mgr	VIVO ENERGY Sénégal	SENEGAL	Bur : 33 849 37 37 Cel : 77 644 86 24 Fax : 33 832 87 30 E-mail : M.Seye@vivoenergy.com
3	Lapodini Marc	ATOUGA	Commissaire CEDEAO	Commission CEDEAO	NIGERIA	Bur : (234) 803 072 6699 Cel : (234) 803 072 6699 E-mail : lapo_atouga@yahoo.fr
4	Laty Mbaye	NGOM	Chef Sécurité	PAD	SENEGAL	Cel : 77 819 61 83 E-mail : latymbaye@yahoo.fr
5	Aïssatou Fall	NDOYE	Point focal Environnement Ingénieur Aménagiste	DPM	SENEGAL	Cel : 77 819 61 83 E-mail : mourides2000@yahoo.fr
6	Hamidou	ANNE	Resp. Qualité	URD	SENEGAL	Bur : 33 823 14 30 Cel : 77 638 92 74 Fax : 33 823 58 66 E-mail : hamidou.anne@boluda.fr
7	Essofa	DJERI-SAMARI	Responsable chargé de la lutte contre la pollution	Port Autonome de Lomé	TOGO	Bur : +228 22274742/4311 Cel : +22890281575 / +22899467781 Fax : +22890281575 E-mail : essofadjerisamari@yahoo.fr
8	A/C Gorgui	GUEYE	Responsable bureau des Etablissements classés	DPC/MINT	SENEGAL	Cel : 77 435 74 40 E-mail : gueyego@hotmail.fr
9	CV Mody	SIGUINE	Conseiller Technique	Direction Générale des Douanes	SENEGAL	Bur : 33 803 89 00 Cel : 77 332 64 24 E-mail : signem@yahoo.fr
10	Thomas	LIEBERT	Chef de Service Relations Extérieures	FIPOL	Royaume Uni	Bur : +44 207 59 27100 Cel : +44 7540 712349 Email : thomas_liebert@iopcfund.brg
11	Sidy	DIARRA	Consultant	FSSA	SENEGAL	Bur : 33 889 48 64 Cel : 77 558 78 66

						Email : sidydiarra2000@yahoo.fr
12	Mamadou	SARR	Loadingmaster	SAR	SENEGAL	Bur : 33 839 84 58 Cel : 77 644 61 54 Email : massarr@sar.sn
13	CV Ahmadou	SOW	Marine nationale	MFA	SENEGAL	Bur : 33 823 71 40 Cel : 77 541 28 29 Email : sowahma@yahoo.fr
14	Ndèye Arame T.	FALL	QualCom	SAR	SENEGAL	Bur : 33 839 84 10 Email : athioune@sar.sn
15	Chrystelle	COLLIER	Responsable des demandes d'indemnisation	FIPOL	UK	Bur : +442075927112 Email : chrystelle_collier@iopcfin.org
16	Franck	LARUELLE	Chef d'équipe technique	ITOPF	Royaume Uni	Bur : + 442075666999 Email : Francklaruelle@itopf.com
17	Romain	CHANCEREL	Coordinateur du projet GI WACAF	GI WACAF	Royaume Uni	Cel : +447738993689 Email : romain.chancerel@ipieca.org
18	Abdou	SENE	Chef DIV EMGA	EMGA	SENEGAL	Bur : 33 889 12 12 Poste 11310 Cel : 77 333 02 31 Email : abdounango@yahoo.fr
19	Mamadou Diop	THIOUNE	Chargé de Com et Coordinateur des OSP	COPEM	SENEGAL	Bur : 33 832 57 71 Cel : 77 506 96 94 Fax : 33 832 57 71 Email : cndspeche@yahoo.fr
20	Méli	BODOMBOSSOU	ANAM	ANAM	SENEGAL	Cel : 77 301 87 74 Email : pyalog@yahoo.fr
21	Amadou Moustapha	SAKHO	HQSE	SENSTOCK	SENEGAL	Bur : 33 879 83 83 Cel : 77 740 13 00 Email : moustapha.sakh@gmail.com
22	CV Aliou Moussa	SOW	SG HASSMAR	HASSMAR	SENEGAL	Bur : 33 823 79 75 Email : amsow2006@yahoo.fr
23	Gaoussou	GUEYE	1 ^{er} Vice-président	CONIPAS	SENEGAL	Cel : 77 632 66 65 Fax : 33 957 31 93 Email : gaousoug@gmail.com
24	Babana Ould	YAHYA	Directeur	Marine marchande	MAURITANIE	Bur : +22245254607 Cel : 22246580458 Fax : 22245253146 Email : elbouyahya@yahoo.fr
25	Cheikh Tidiane	TOURE	Expert Maritime	ONEEAS	SENEGAL	Bur : 33 824 61 79 Cel : 77 585 33 07 Fax : 33 824 61 79 Email : cescoma2000@gmail.com
26	Mbenda Diagne	NDIAYE	Juriste Chef du service Normes et	ANAM	SENEGAL	Bur : 33 849 16 97 Fax : 33 824 68 62 Email : mbendadiagne@yahoo.fr

			Réglementation			
29	Sokhna	BENGA	Administrateur Affaires Maritimes – Chef du Département rattaché Affaires juridiques et Coopération	ANAM	SENEGAL	Bur : 33 849 16 99 Cel : 77 654 35 37 Fax : 33 823 68 62 Email : sokhnabenga@yahoo.fr
30	CDT Gomis	DIEDHIOU	Directeur Opérations Maritimes	ANAM	SENEGAL	Cel : 77 634 51 72
31	Yacouba	CISSE	Avocat	Secrétariat Convention d'Abidjan	COTE D'IVOIRE	Cel : 01525590 Email : ycisse@uottawa.ca
32	Ousmane	BADIANE	1 ^{er} Vice-président Conseil Régional Dakar	UAEL	SENEGAL	Bur : 33 869 62 63 Cel : 77 658 27 49 Email : bousmane2006@yahoo.fr
33	Mame Aïssa	NDIAYE	DAC/DEAC	COSEC	SENEGAL	Bur : 33 849 07 07 Cel : 77 819 26 67 Fax : 33 823 11 44 Email : mandiaye@cosec.sn
34	Abdel Ganiou	SOULEMANE	Chef Division pollution marine	Direction de l'Environnement	TOGO	Bur : (228)22213321 Cel : (228)90120712 Fax : (228)22210321 Email : soule001@yahoo.fr
35	Mariétou Diop	NDIAYE	Inspecteur du Travail	MEF/Agence Judiciaire de l'Etat	SENEGAL	Bur : 33 842 33 26 Cel : 77 656 38 83 Email : marietoudiop@yahoo.fr
36	H. Pascal	TOSSOU	Directeur	Direction de la Marine marchande	BENIN	Bur : +22921313944 Cel : +22997262408 Fax : +22921315845 Email : tossouph.pascal@yahoo.fr
37	Rosario	LOPES JOAO	Oil Spill responsable Manager	CAP VERDE MARAD	CAP VERDE	Bur : +23812324342 Cel : +2389131071 Fax : +2382324343 Email : rosarlopes@hotmail.com
38	Ousmane	DIOUF	Chef de la Branche Etudes Législation Documentation	HASSMAR	SENEGAL	Bur : 33 823 79 75 Cel : 77 740 80 24 Fax : 33 889 27 18 Email : jugediouf@live.fr
39	Abdou Boury	THIAM	Chef service QSE	ICS MBAO	SENEGAL	Bur : 33 879 11 13 Cel : 77 569 07 72 Email : abthiam@ics.sn
40	Pascal	SARR	C. Assurances	SAR	SENEGAL	Bur : 33 839 92 98 Cel : 77 363 86 11 Email : psarr@sar.sn
41	Alphousseyni	KAMARA	Département Sécurité et Contrôle	SAR	SENEGAL	Bur : 33 839 84 38 Cel : 77 569 38 94

						Email : akamara@sar.sn
42	Adams	TIDIANI	Professeur	UCAD	SENEGAL	Bur : 33 864 55 39 Cel : 77 559 99 02 Fax : 33 824 03 78
43	Ibrahima N'GAYE	CAMARA	Chef de service Milieu marin	Ministère de l'Environnement	GUINEE	Bur : +22464209870 Cel : +22462400398 Email : ibrogaye@yahoo.fr
44	CF Amadou Khourédia	DIOP	Conseiller Technique	HASSMAR	SENEGAL	Bur : 33 823 79 75 Cel : 77 529 86 03 Fax : 33 889 27 18 Email : amadoukh20022000@yahoo.fr
45	Fodé Kaba	NDIAYE	SAR Environnement	SAR	SENEGAL	Cel : 77 647 49 07 Email : kabandiaye@hotmail.com
46	Abdourahmane	SALL	Juriste Département Transports	AMSA Assurances	SENEGAL	Bur : 33 839 36 07 Cel : 77 541 23 77 Fax : Email : absall@amsaassurances.com
47	Daouda	KEBE	Département Exploitation	SAR	SENEGAL	Bur : 33 839 84 60 Email : dkebe@sar.sn
48	Jean	NDEYE	Adjudant-chef de police	CSP	SENEGAL	Cel : 77 737 07 56
49	Sellé	MBENGUE	Chef de Division	DGEFM	SENEGAL	Cel : 77 538 13 37
50	Chérif Abdati	DIAKHATE	Directeur Technique CNART Assurances	Fédération des Sociétés d'Assurances (F.S.S.A)	SENEGAL	Bur : 33 831 06 14 Cel : 77 643 23 59 Fax : 33 832 12 05 Email : filimarie28@yahoo.fr
51	Bruno	KOUPAKI	Chef Brigade E/F MBAO	Direction des Eaux et Forêts	SENEGAL	Cel : 77 608 84 84 Email : brunokoupaki1@yahoo.fr
52	Ousmane	WANE	Directeur Conseiller	DAKARNAVE	SENEGAL	Cel : 77 637 62 34 Email : dcons@dakarnave.sn
53	Octávio	CABRAL	Point focal GI WACAF	Direction Générale de l'Environnement	GUINEE-BISSAU	Bur : +2456732289 Cel : +2455288676 Email : octavio_cabral@yahoo.com.br
54	CDT Ndèye Sène	THIAM	Conservateur	DPN	SENEGAL	Bur : 33 832 23 09 Cel : 77 653 41 80 Fax : 33 832 23 11 Email : ndeyesenethiam2003@yahoo.fr
55	Anis	DIALLO	Gestionnaire CNDO	ODINAFRICA	SENEGAL	Cel : 77 631 15 95 Email : anis_diallo@hotmail.com
56	Mamadou Bassirou	NDIAYE	Substitut du Procureur	Tribunal Régional	SENEGAL	Bur : 33 829 60 87 Cel : 77 635 86 64 Email : bassiroundiaye@hotmail.com
57	Médard	NGOBO	Point focal Coordonnateur du PNIU	Marine marchande	CONGO	Bur : +242057628833 Cel : +242066644090 Email : ngobomedard@yahoo.fr

58	Youssoupha	DIOP	Organisateur	HASSMAR	SENEGAL	Bur : 33 823 79 75 Cel : 77 529 86 08 Fax : 33 889 27 18 Email : diopyou241@yahoo.fr
59	Cheikh Mbacké	LO	Agent à la DEI	MAESE	SENEGAL	Cel : 77 649 96 69 Email : cheikhlou@yahoo.fr
60	Djibril	DIA	Chef Département	AXA Sénégal	SENEGAL	Bur : 33 849 10 28 Cel : 77 656 83 68 Fax : 33 849 10 61 Email : djibril.dia@axa.sn
61	Marc André	BADIANE	Coordonnateur HSE	Total Sénégal	SENEGAL	Bur : 33 839 54 40 Cel : 77 631 05 69 Email : marc-andre.badiane@total.sn
62	Abdou	SINE	Responsable Géomatique	SAPCO Sénégal	SENEGAL	Bur : 33 869 08 88 Cel : 77533 45 92 Email : asine@sapco.sn
63	Bigué	DIOP	Organisatrice	MAE	SENEGAL	
64	CV Mamadou	BALL	CT1/MFA	MFA	SENEGAL	Cel : 77 658 71 95
65	Contre Amiral Mamadou	SANE	CEMMARINE	Marine nationale	SENEGAL	
66	Ahmadou Coumba	NDIAYE	Chef de Division	DCL/MATCR	SENEGAL	Cel : 77 542 38 12 Email : coum21@yahoo.fr
67	Pape Alassane	DEME	Directeur des Hydrocarbures	Ministère de l'Energie et des Mines	SENEGAL	Bur : 33 821 19 47 Cel : 77 647 56 60 Email : papdeme@yahoo.fr
68	Mariama	DIA	Associée de projet	Wetlands international Afrique	SENEGAL	Bur : 33 80916 81 Email : mdia@wetlands_africa.org
69	CV Babacar	BA	Chef de la Branche Opérations	HASSMAR	SENEGAL	Bur : 33 823 79 75 Cel : 775298602/776493988 Fax : 33 889 27 18 Email : babacarb@yahoo.com
70	Libasse	SOW	Comptable finances/Organisateur	HASSMAR	SENEGAL	Bur : 33 823 79 75 Cel : 77 529 86 04 Fax : 33 889 27 18
71	AC Mandiaye	NDIAYE	Chef de la section planification /Organisateur	HASSMAR	SENEGAL	Bur : 33 823 79 75 Cel : 77 529 86 06 Fax : 33 889 27 18 Email : mandiayemndtg@yahoo.fr
72	AC Ababacar	THIOMBANE	Webmaster/Organisateur	HASSMAR	SENEGAL	Bur : 33 823 79 75 Cel : 77 529 86 09 Fax : 33 889 27 18 Email : mailto:babacarb@yahoo.com
73	Maître Yoro	BA	Maître d'hôtel/Organisateur	HASSMAR	SENEGAL	Bur : 33 823 79 75 Fax : 33 889 27 18

74	SGT Massamba	NDIAYE	Chef Secrétariat / Organisateur	HASSMAR	SENEGAL	Bur : 33 823 79 75 Cel : 77 529 86 07 Fax : 33 889 27 18 Email : masskarim1@yahoo.fr
75	QM2 Mamadou	NIASSY	Maître d'hôtel / Organisateur	HASSMAR	SENEGAL	Bur : 33 823 79 75 Fax : 33 889 27 18
76	CAL Amary	DIOUF	Chauffeur	HASSMAR	SENEGAL	Bur : 33 823 79 75 Fax : 33 889 27 18
77	Wagane	SENE	Chauffeur	HASSMAR	SENEGAL	Bur : 33 823 79 75 Fax : 33 889 27 18
78	Fatoumata	DIAGNE	Organisatrice	MAE	SENEGAL	Cel : 77 346 24 84 Email : fatoumatadiagne@gmail.com
79	Ndèye A. Sow	MBODJI	Administrateur des Affaires Maritimes	ANAM	SENEGAL	
80	Abdoulaye Diané	DIALLO	Coordonnateur HSEQ/SIES	SAR	SENEGAL	Bur : 33 839 84 55 Cel : 77 740 44 89 Fax : 33 834 07 62 Email : addiane@sar.sn
81	Mamoudou	KA	Ingénieur Géologue	PETROSEN	SENEGAL	Bur : 33 839 92 98 Cel : 77 551 29 08 Email : mka@petrosen.sn
82	Bibi	GAYE	Juriste	SONAM Assurances	SENEGAL	Bur : 33 821 10 03 Email : bibigaye@sonam.sn
83	Marthe Seck	BA	Juriste	SONAM Assurances	SENEGAL	Email : martheba@sonam.sn

Annexe 3. Discours d'ouverture OMI/IPIECA

Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement
Monsieur le Chef d'Etat Major de la Marine Nationale
Monsieur le Secrétaire Général de la HASSMAR
Monsieur le Directeur Général de l'ANAM
Monsieur le Directeur Général de la SAR
Messieurs les Représentants des Entreprises Privées

Honorables Mesdames et Messieurs les Délégués,

C'est pour moi un privilège et un honneur tout particulier de prendre la parole à l'ouverture de cet atelier Régional sur les PROCEDURES DE RECLAMATION ET SUR L'INDEMNISATION DES DOMMAGES CAUSES PAR LES DEVERSEMENT D'HYDROCARBURES EN MILIEU MARIN. Comme vous le savez très certainement, cette réunion organisée par les autorités de la république du Sénégal bénéficie de l'appui technique et financier de l'Organisation Maritime Internationale et de l'IPIECA, l'association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier; cet appui se faisant dans le cadre de l'Initiative Mondiale pour l'Afrique Occidentale, Centrale et Australe (Projet GIWACAF).

Je voudrais saisir cette occasion pour vous adresser, au nom de m. Koji Sekimizu, secrétaire général de l'organisation maritime internationale, nos vœux de succès dans nos travaux ainsi que nos remerciements les plus sincères à tous ceux qui ont aidé à la réalisation de cet important Séminaire/atelier et particulièrement au gouvernement de la république du Sénégal, les Fonds Internationaux d'Indemnisation pour les Dommages dus à la Pollution par les Hydrocarbures (FIPOL) et ITOPF, the International Tanker Owners Pollution Federation Limited.

Honorables mesdames et messieurs les délégués,

Le sujet qui nous réunit aujourd'hui est très important pour l'ensemble des pays d'Afrique occidentale et centrale, de par leur qualité de producteur et d'exportateur de pétrole et de par leur position géographique dans une région fortement productrice et par conséquent exportatrice d'importantes quantités de pétrole. En effet, il est reconnu qu'aucun pays côtier

n'est à l'abri d'accidents pouvant entraîner une marée noire. L'exploration et l'exploitation offshore du pétrole, la circulation des navires, en particulier des pétroliers, qui fréquentent les ports ou traversent les eaux côtières, s'accompagnent d'un risque de pollution des milieux marins et côtiers par les hydrocarbures du fait d'abordages, échouements, accidents de transbordement des hydrocarbures et autres accidents maritimes. Notre rencontre d'aujourd'hui de la volonté de mettre en place une politique et un système efficace de protection de l'environnement marin.

Je voudrais enfin saisir cette occasion pour magnifier la coopération exemplaire entre L'OMI et l'IPIECA dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de L'OMI en matière d'assistance technique et en particulier dans le domaine de la lutte contre la pollution marine par hydrocarbures.

C'est par ces mots que je voudrais conclure, monsieur le ministre, Honorables mesdames et messieurs les délégués, mais non sans avoir réitéré à tous les participants à cette réunion, mes vœux les plus chaleureux de plein succès dans nos travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention

Annexe 4. Mot du Secrétaire Général de la HASSMAR, le Capitaine de Vaisseau Aliou Moussa Sow

Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement

Excellences Messieurs les Ambassadeurs

Mesdames et Messieurs les Représentants d'Organisations internationales

Messieurs les Officiers Généraux

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux

Mesdames et Messieurs les Représentants des Pays amis

Honorables invités

C'est avec un sentiment d'humilité que j'assume la charge de prononcer les mots de bienvenue à l'équipage et aux passagers du navire à vocation sous régionale dédié à la formation des acteurs de la lutte contre la pollution marine par hydrocarbures.

Vous comprendrez par cette allégorie que face aux risques de cette pollution, nous sommes tous solidairement embarqués dans la même galère. Il n'ya pas d'autre issue que la définition de politiques et de stratégies adaptées au niveau national et une bonne coopération au niveau bilatéral, sous régional ou international.

Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement, permettez moi, au nom de l'assistance, de vous remercier de votre présence à nos côtés, une présence qui nous honore et nous rassure quant à la volonté politique de l'Etat du Sénégal, d'inscrire la sécurité maritime en général et la protection de l'environnement marin en particulier, parmi ses domaines d'intervention prioritaires et de développer la coopération avec les pays frères et amis.

Nous sommes persuadés, Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement, qu'aux fins de la promotion des initiatives en cours et en perspective au niveau national, dans le cadre de ces questions stratégiques, transversales et interministérielles, nous saurons aussi compter sur votre engagement personnel, au regard de vos fonctions et de votre expérience.

Je voudrais ici saluer le dynamisme du GI WACAF, une organisation qui est le fruit de la coopération entre l'OMI et l'APIECA, et me féliciter de l'opportunité qu'elle nous a donnée d'accueillir en terre sénégalaise, d'éminents délégués de neuf pays de la sous région et de la CEDEAO, en vue du renforcement en commun de nos capacités en matière d'indemnisation en cas de pollution marine par hydrocarbures.

Aussi, il me plaît de souhaiter la bienvenue à ces frères africains et à la délégation du GIWACAF, de l'OMI, de l'IPIECA et de l'ITOP tout en leur souhaitant un agréable séjour.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour magnifier l'excellente collaboration qui prévaut entre toutes les structures publiques et privées, impliquées dans la coordination de l'action de l'Etat en mer, un concept qui procède d'une vision et d'une démarche inclusives, comme nous l'avons maintes fois démontré, et illustré cette fois encore par le niveau de représentation nationale à cette conférence.

La présence simultanée du Contre Amiral Chef d'Etat major de la marine nationale, de celle du Directeur général de l'ANAM, aux côtés de tous les autres hauts responsables nationaux dont les administrations et services sont impliqués dans la coordination de l'action d l'Etat en mer, ne fait que confirmer la tangibilité de la synergie qui caractérise la coordination de l'action de l'Etat en mer. C'est là un signe d'encouragement et certainement un gage de succès pour le Sénégal, dans sa quête permanente de renforcement de son dispositif de prise en charge de la sécurité maritime.

Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement, permettez moi par ailleurs d'accorder une mention spéciale aux institutions et organismes qui nous ont particulièrement assisté dans la préparation et la tenue de cette conférence.

Je commencerai d'abord par le Département des Affaires Etrangères, à travers la Direction du Protocole et des Conférences Internationales qui n'a ménagé aucun effort pour assurer le succès de l'événement.

Je citerai ensuite le comité technique interministériel et public-privé qui, sous la houlette de la HASSMAR, s'est consacré inlassablement à la coordination des travaux préparatoires, avec une implication déterminante de l'expertise féminine disponible en particulier au niveau du Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes.

Enfin et surtout, je tiens à réserver la palme d'or au Ministère de l'Energie et des Mines qui a bien voulu accepter de faire prendre à charge le parrainage décisif de la conférence par la Société Africaine de Raffinage (SAR). Je voudrais ici, à cet égard, remercier tout particulièrement le Directeur général de la SAR pour sa sollicitude et l'engagement de son équipe au sein du comité d'organisation. Nos remerciements vont aussi à tous les autres partenaires qui ont bien voulu contribuer financièrement à la tenue de la conférence. Il s'agit notamment :

- des assureurs partenaires de la SAR : AMSA, SONAM, AXA, NSIA, ASSUR CONSEILS MARSH ;
- de l'Agence nationale des Affaires maritimes ;
- de la société SENSTOK ;
- de la société VIVO ENERGY ;
- de l'Union des Remorqueurs de Dakar (URD) ;
- de la société DAKARNAVE.

Je voudrais terminer en rappelant l'importance et la pertinence du partenariat public-privé pour la prise en charge solidaire des actions à mener en matière de lutte contre la pollution marine par hydrocarbures. C'est pourquoi, nous pensons qu'il est temps que ce partenariat

soit encadré par un Protocole d'accord. Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement, il serait souhaitable que cette question soit inscrite parmi les actions futures à mener.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe 5. Discours d'ouverture de la Conférence sous-régionale par le Secrétaire Général du Gouvernement, Monsieur Seydou Gueye

Messieurs les Ministres,

Excellences Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales,

Messieurs les Officiers Généraux,

Messieurs les Directeurs Généraux et Directeurs,

Mesdames et Messieurs,

Honorables invités

C'est avec un réel plaisir que je suis venu présider ce matin, la cérémonie d'ouverture de la conférence sous-régionale consacrée à l'indemnisation en cas de pollution marine par hydrocarbures, organisée conjointement par le Sénégal en coopération avec le GI WACAF, l'OMI et l'PIECA.

D'emblée, je tiens à adresser à ces trois instances internationales, au nom du Président de la République, Son Excellence Monsieur Macky SALL, et à celui de son Gouvernement, les remerciements de l'Etat du Sénégal pour la marque de confiance qui a déterminé le choix porté sur notre pays pour abriter cet événement d'une importance capitale.

Au demeurant, je note avec satisfaction la présence à cette conférence de représentants de pays amis et d'organismes internationaux, aux côtés des acteurs nationaux publics et privés concernées par la protection de l'environnement marin, constat qui confirme, s'il en était besoin, le caractère éminemment stratégique de la question que vous aurez à aborder au cours de vos travaux.

Mesdames et Messieurs, nous devons reconnaître que la mer détermine pour une grande part notre existence.

En effet, la mer couvre environ 75% de la planète et polarise des activités socioéconomiques, scientifiques et militaires d'une portée incommensurable.

Une importante partie de la population mondiale vit à proximité des côtes.

Environ 90% des échanges internationaux s'effectuent par la voie maritime.

La mer constitue une source d'approvisionnements vitaux en ressources biologiques, minérales et fossiles, et contribue de ce fait, considérablement, à la sécurité alimentaire et à la sécurité énergétique. Elle est un régulateur de climat et le siège d'une importante biodiversité.

Le tourisme balnéaire et les loisirs nautiques sont des activités phares dans beaucoup de pays littoraux.

Si les opportunités offertes par la mer sont aussi déterminantes pour notre existence, il y a aussi que l'exploitation et l'usage du milieu marin sont consubstantiels avec des risques et des menaces.

Les risques sont liés notamment :

- à la dynamique des océans et des mers et aux changements climatiques, sources de catastrophes naturelles et d'accidents ;
- aux défaillances techniques de navires ou d'installations offshore qui peuvent entraîner des naufrages, des pollutions, des explosions, des incendies et d'autres fortunes de mer ;
- aux erreurs humaines imputables aux capitaines ou équipages de navires, qui peuvent donner lieu à des collisions ou des échouements.

L'histoire est malheureusement émaillée d'un chapelet d'incidents en mer, en particulier les naufrages qui illustrent éloquemment la prégnance de ces risques.

Aujourd'hui, la donne sécuritaire maritime est en outre marquée par des menaces qui ont émergé de manière ostensible car les espaces maritimes sont devenus des zones de prédilection d'actes illicites sous diverses formes.

Cette réalité est mise en exergue par la recrudescence de la piraterie notamment en Somalie et dans le Golfe de Guinée, la pratique de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, l'utilisation plus intense des routes maritimes dans le trafic international de drogue, d'armes ou même d'êtres humains, le terrorisme maritime, la contrebande et j'en passe.

Ces menaces posent un défi majeur à la communauté internationale car si rien n'est fait pour les éradiquer, l'on risque malheureusement d'assister à la perturbation de la chaîne logistique internationale, en plus des impacts divers sur le développement socioéconomique à l'échelle mondiale.

Mesdames et Messieurs, la mer, ce patrimoine que l'humanité devrait préserver de toutes ses forces, subit par ailleurs, des agressions multiples au regard de la récurrence des cas de pollution marine, volontaires ou involontaires, mineures comme majeures, qui ne peuvent plus se compter.

Les marées noires causées par les navires AMOCO CADIZ, ERIKA, PRESTIGE et par une plateforme pétrolière du groupe BP aux USA en 2010, constituent des exemples parmi tant d'autres, suffisamment révélateurs de la gravité du phénomène.

La pollution marine a des impacts graves sur le développement durable et sur la sécurité humaine, car elle peut détruire les écosystèmes et la biodiversité, entraver les activités socioéconomiques maritimes (la pêche, les loisirs nautiques), restreindre le trafic maritime côtier ou portuaire, affecter le patrimoine culturel maritime, etc.

Il est clair que les stratégies de prévention et de réponse à cette problématique interpellent tous les Etats, qu'ils soient côtiers ou sans littoral, individuellement et collectivement.

C'est pourquoi, la communauté maritime internationale s'est très tôt résolument engagée dans cette bataille, conformément à la devise de l'OMI : « Une navigation plus sûre sur des océans plus propres ».

En ce qui le concerne, le Sénégal s'est fixé comme objectif l'adaptation de son dispositif de prise en charge de toutes les questions liées à la sécurité maritime, à la sûreté maritime et à la protection de l'environnement marin.

Dans ce cadre, la lutte contre la pollution marine constitue un domaine prioritaire.

En effet, le Sénégal est un pays à vocation maritime qui a une frange côtière de plus de 700 kms, une zone économique exclusive (ZEE) de 200 nautiques et un réseau hydrographique dense.

Le profil maritime du Sénégal se mesure aussi et surtout à l'aune de certains paramètres déterminants parmi lesquels on peut citer :

- les transports maritimes qui assurent les approvisionnements nationaux et ceux de pays voisins via le port autonome de Dakar, port d'éclatement à vocation sous-régionale, ainsi que les ports secondaires de Saint-Louis, Kaolack et Ziguinchor ;
- les activités maraîchères et agricoles sur le littoral ;
- les habitats et l'infrastructure industrielle nationale essentiellement concentrés dans la région de Dakar et sur une frange côtière de moins de 60 km ;
- la présence d'une biodiversité marine très riche en faune justifiant ainsi la création de parcs marins et de réserves ;
- l'existence de nombreux sites archéologiques, de lieux de mémoire et de monuments historiques sur le littoral ;
- enfin, le risque lié au transit annuellement, à travers les eaux sénégalaises, d'environ 100 millions de tonnes d'hydrocarbures, sans compter ceux dans les soutes des navires.

Partant de ce profil, l'on imagine aisément la grande sensibilité du littoral sénégalais à toute forme de pollution marine, en particulier celle causée par les hydrocarbures.

C'est pour toutes ces raisons que, soucieux de la protection et de la préservation de son environnement marin et du respect de ses engagements internationaux, l'Etat du Sénégal s'attèle à harmoniser en permanence le cadre juridique national y relatif.

La ratification de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, et certaines conventions pertinentes de l'Organisation Maritime Internationale, notamment la

Convention MARPOL 73-78, la convention OPRC 90, les conventions CLC et FIPOL, la signature de la convention d'Abidjan de 1981 ainsi que son protocole et l'élaboration du Plan national de lutte contre la pollution marine (Plan POLMAR) sont, à ce titre, des acquis qu'il convient de souligner.

Mesdames et Messieurs, je demeure convaincu que les défis globaux de la sécurité maritime en général et de la pollution marine en particulier, ne peuvent être relevés sans une bonne gouvernance maritime au niveau national et une bonne coopération au niveau sous-régional, régional et international, car les risques et les menaces maritimes ne connaissent pas de frontières.

Au demeurant, la prévention doit être l'objectif principal de nos Etats dans la définition des stratégies de sécurité maritime, au regard de nos capacités de mitigation généralement très limitées.

En définitive, une posture réactive, basée sur un système d'informations et un dispositif d'interventions adapté, doit être observée en permanence pour faire face avec les moyens disponibles, aux risques et menaces maritimes.

C'est le lieu de rappeler qu'en cas de pollution majeure par hydrocarbures, les préjudices qui peuvent être occasionnés sont souvent énormes et difficilement supportables par l'Etat, les collectivités et les tiers. Dès lors, la maîtrise des procédures d'indemnisation qui sont encadrées par le droit international revêt une importance particulière.

Sous ce rapport, la conférence que nous ouvrons aujourd'hui constitue une opportunité pour les experts de nos Etats respectifs car elle vise justement le renforcement de leurs capacités en la matière.

Mesdames et Messieurs, je n'ai aucun doute que votre engagement constitue déjà un gage de la qualité des résultats attendus au terme de cette rencontre.

En me félicitant encore une fois du choix porté sur le Sénégal, je déclare ouverte la conférence sous-régionale consacrée au régime international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution marine par les hydrocarbures.

Je vous remercie.

Annexe 6. Formulaire d'évaluation

Afin de mesurer l'efficacité de nos formations nous sommes intéressés par votre avis

Titre de formation:

Nom:

Date:

Comment noteriez-vous les éléments suivants ? 0 = vraiment en désaccord et 10 = fortement d'accord. Afin de nous aider à réaliser les améliorations appropriées dans le future, merci d'être aussi spécifique que possible.

Structure de la formation	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
a. Le contenu technique était approprié											
b. Les matériels de cours étaient d'une excellente qualité											
Commentaires spécifiques au sujet de la structure du cours :											
Applicabilité à vos fonctions	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
a. La formation m'aidera à améliorer mes performances											
b. La formation était adaptée à mes fonctions											
Commentaires spécifiques par rapport à l'applicabilité de la formation à vos fonctions :											
Facilitateur dans l'ensemble	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
a. Les Facilitateurs ont fait preuve de flexibilité en réponse aux questions soulevées au cours de la formation											
b. Dans l'ensemble les facilitateurs étaient appropriés											
Commentaires au sujet des facilitateurs :											
Equipements et organisation	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
a. Les salles étaient appropriées pour les travaux											
b. Les pauses cafés et déjeunés étaient de bonne qualité											

Conférence sous-régionale GI WACAF sur le régime international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures

Photographies

